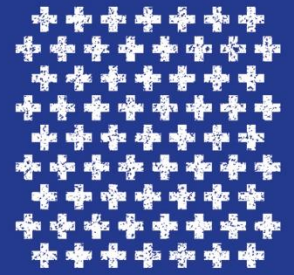


Comptes de la Ville de Vernier



2022

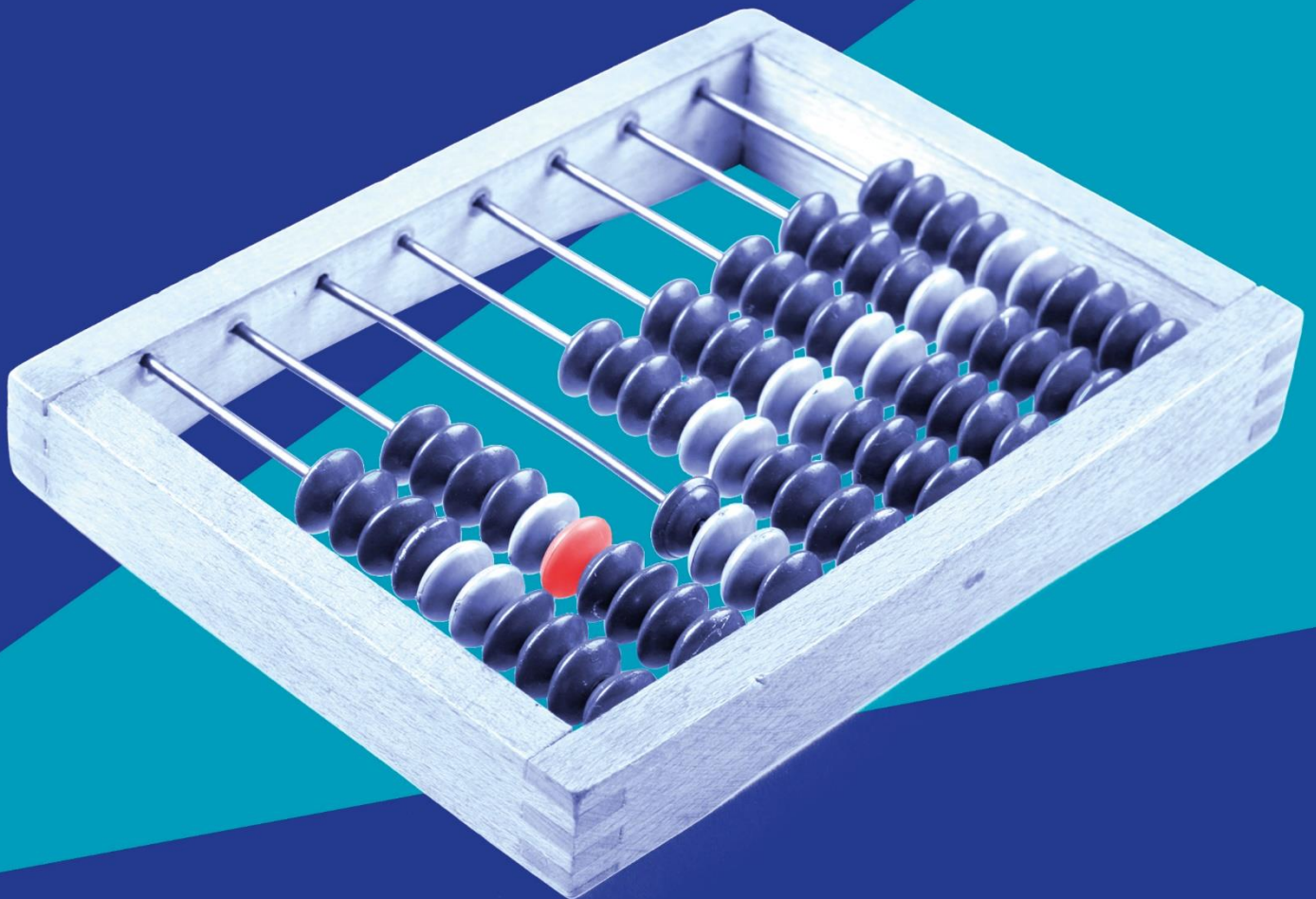


TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
1. Message du Conseil administratif.....	3
2. Présentation générale des comptes 2021.....	4
2.1 Présentation des comptes par natures (N2).....	4
2.2 Évolution du résultat sur 10 ans.....	5
3. Analyse des charges.....	6
3.1 Analyse des charges par natures.....	6
4 Analyse des revenus.....	9
4.1 Analyse des revenus par natures.....	9
4.2 Revenus fiscaux.....	11
4.2.1 Impôts des personnes physiques.....	12
4.2.2 Impôts des personnes morales.....	13
4.2.3 Autres revenus fiscaux.....	13
5. Investissements.....	15
5.1 Évolution des investissements.....	15
5.2 Amortissements et autofinancement.....	16
5.3 Financement.....	17
6. Glossaire.....	18

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En décembre 2021, votre Conseil approuvait le budget pour l'année 2022. Ce dernier avait été établi dans un contexte marqué notamment par les contraintes de la mise en exploitation du quartier de l'Étang et l'arrivée progressive de ses habitants, les effets de la RFFA avec une baisse des recettes fiscales et les incertitudes économiques liées à la suite de la crise sanitaire.

Malgré ces défis, le budget avait été établi en maintenant les prestations à la population et s'inscrivait dans la ligne fixée par le Conseil administratif dans son programme de législature.

Compte de fonctionnement

Le résultat des comptes 2022 se démarque significativement de celui escompté au budget avec un excédent de revenus de CHF 15.8 mios, alors que le budget prévoyait un exercice déficitaire à hauteur de CHF 1.1 mio.

Compte de résultats	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Ecarts CHF	Ecarts %
Total Charges	120'340'616.59	129'286'556.00	138'571'274.53	9'284'718.53	7.18%
Total Revenus	123'886'235.99	128'118'897.00	154'419'660.92	26'300'763.92	20.53%
Excédent de revenus/charges	3'545'619.40	-1'167'659.00	15'848'386.39	17'016'045.39	

Cet excédent de revenus s'explique par des revenus fiscaux très supérieurs aux attentes liés à d'importants correctifs d'estimation d'impôt pour les années fiscales précédentes. Les recettes liées au Fonds de péréquation des personnes morales et à la taxe professionnelle communale viennent également améliorer ce résultat.

À noter également que, nonobstant les opérations de charges et de revenus extraordinaires en lien avec le budget supplémentaire voté par votre Conseil à l'automne dernier pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires (DA 203 – 22.10), les charges sont à nouveau parfaitement maîtrisées avec un léger disponible de CHF 0.5 mio, soit un écart de -0.4% par rapport au budget.

Compte des investissements

Différentes contraintes, notamment opérationnelles, n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des investissements prévus au niveau du budget. En conséquence, les investissements nets sont inférieurs de CHF 22.6 mios par rapport à ce qui avait été escompté.

Compte des investissements	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Ecarts CHF	Ecarts %
Total Dépenses	35'401'739.85	49'513'219.00	25'486'084.20	-24'027'134.80	-48.53%
Total Recettes	18'590'569.50	15'037'903.00	13'612'911.01	-1'424'991.99	-9.48%
Investissements nets	16'811'170.35	34'475'316.00	11'873'173.19	-22'602'142.81	

Les chapitres suivants de ce document vous permettront d'appréhender de manière détaillée l'ensemble des éléments financiers de l'exercice 2022.

Le Conseil administratif
Vernier, le 27 mars 2023

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES 2022

2.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAR NATURES (N2)

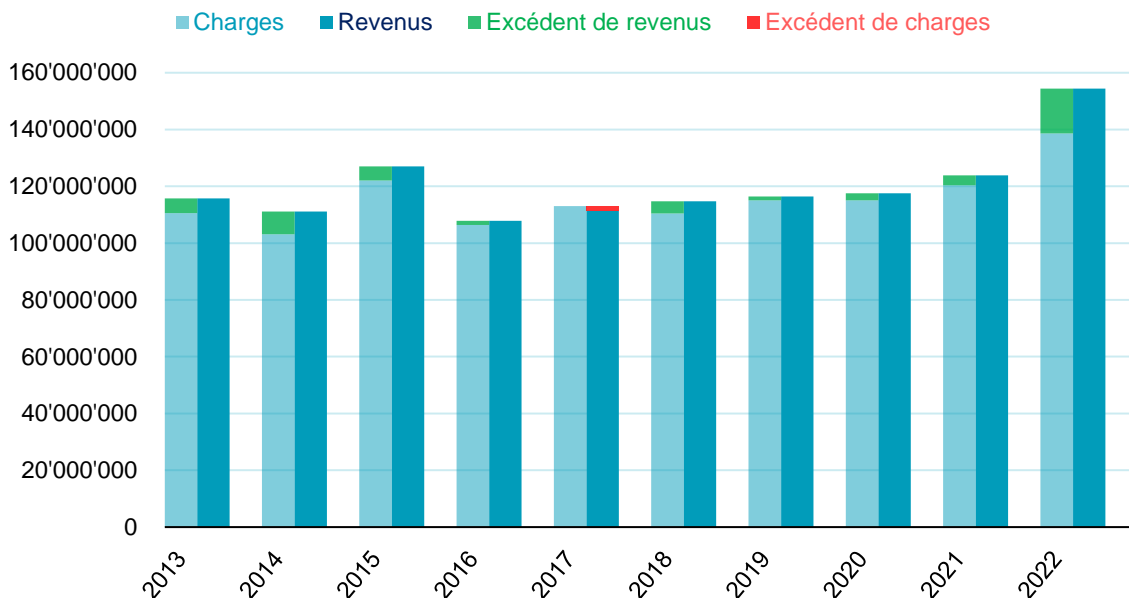
En francs	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	
Compte de résultat				CHF	%
3 Charges	120'340'616.59	129'286'556.00	138'571'274.53	9'284'718.53	7.18%
30 Charges de personnel	56'368'432.15	61'080'688.00	60'435'016.07	-645'671.93	-1.06%
31 Charges de biens et services et autres charges	25'095'945.11	27'478'259.00	27'224'069.93	-254'189.07	-0.93%
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'003'831.66	12'584'074.00	12'412'274.13	-171'799.87	-1.37%
34 Charges financières	1'957'640.18	2'160'819.00	2'211'205.84	50'386.84	2.33%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	22'629.96	0.00	6'938.59	6'938.59	
36 Charges de transfert	24'676'598.89	25'982'716.00	26'154'083.76	171'367.76	0.66%
37 Subventions à redistribuer	215'538.64	0.00	323'927.45	323'927.45	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	9'803'758.76	9'803'758.76	
4 Revenus	123'886'235.99	128'118'897.00	154'419'660.92	26'300'763.92	20.53%
40 Revenus fiscaux	87'281'712.52	90'230'909.00	105'684'444.40	15'453'535.40	17.13%
42 Taxes	13'162'305.88	14'805'129.00	15'541'171.97	736'042.97	4.97%
43 Revenus divers	213'742.48	199'500.00	200'394.40	894.40	0.45%
44 Revenus financiers	6'411'323.30	6'473'386.00	15'765'021.42	9'291'635.42	143.54%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	37'464.11	20'000.00	207'390.16	187'390.16	936.95%
46 Revenus de transfert	16'564'149.06	16'389'973.00	16'697'310.82	307'337.82	1.88%
47 Subventions à redistribuer	215'538.64	0.00	323'927.75	323'927.75	
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	
Excédent de revenus/charges	3'545'619.40	-1'167'659.00	15'848'386.39	17'016'045.39	

Les charges de fonctionnement pour 2022 se montent à CHF 138'571'274.53 et présentent un écart de CHF 9'284'718.53 (+7.18%) par rapport aux prévisions budgétaires. Les amortissements complémentaires sont à l'origine de cet écart. Pour rappel, cette rubrique est couverte par un crédit budgétaire supplémentaire voté par votre Conseil le 5 novembre 2022 (DA 203 - 22.10). Comme mentionné dans l'introduction, si l'on fait abstraction des amortissements complémentaires, les dépenses de fonctionnement pour 2022 seraient de CHF 128'767'515.77 et présenteraient un disponible de CHF 519'040.23 (-0.40%) par rapport au budget. Les charges sont donc bien maîtrisées.

À l'inverse des charges, les revenus sont plus volatiles. Ils présentent un excédent budgétaire de CHF 26'300'763.92 (+20.53%) pour un montant total de CHF 154'419'660.92. Cet écart s'explique principalement par des revenus fiscaux supplémentaires pour un montant de CHF 15.5 mios, dont les chiffres nous sont transmis, tant au budget qu'aux comptes, directement par le Département des finances (DF). La réévaluation du patrimoine financier pour un montant de CHF 8.8 mios explique l'autre partie de cet écart.

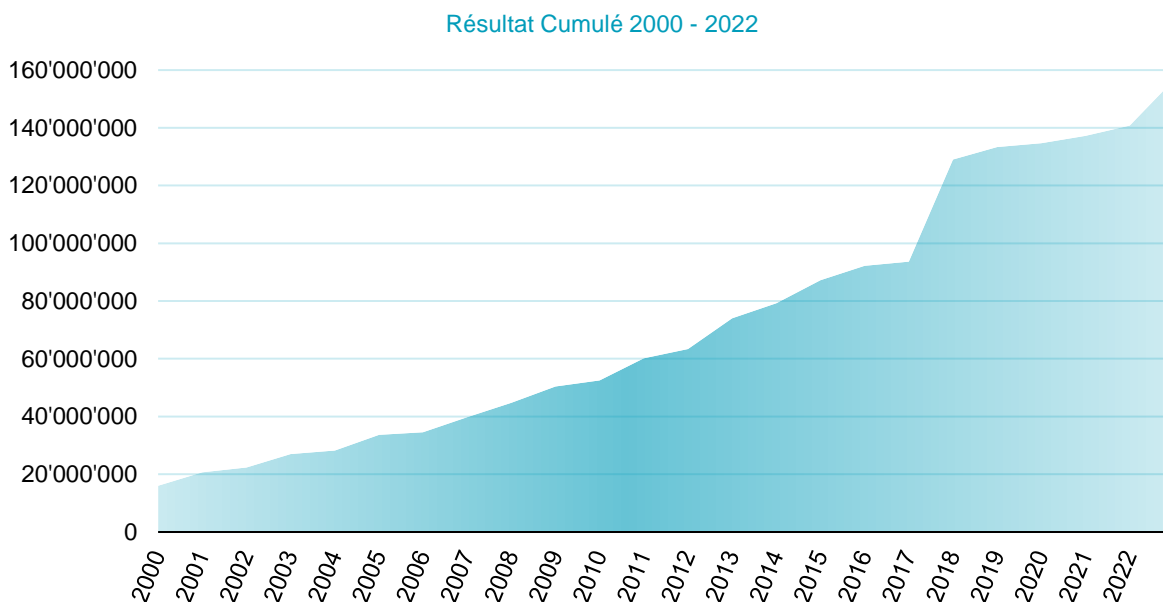
2.2 ÉVOLUTION DU RÉSULTAT SUR 10 ANS

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du résultat sur les dix dernières années :



Des charges bien maîtrisées et des revenus évalués avec prudence par le Département des finances (DF) se traduisent par des résultats budgétaires bénéficiaires, à l'exception de l'année 2017.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des résultats cumulés sur plus de 20 ans :



La gestion rigoureuse des finances publiques a permis à la Commune de dégager un excédent de revenus cumulés de plus de CHF 150 mios depuis l'an 2000.

3. ANALYSE DES CHARGES

3.1 ANALYSE DES CHARGES PAR NATURES

Le graphique ci-dessous présente la répartition, par natures à deux positions, des charges de fonctionnement du budget 2022, et des comptes 2022 :

30 Charges de personnel	B2022	61'080'688.00 (47.25%)
	C2022	60'435'016.07 (43.61%)
31 Charges de biens et services et autres charges	B2022	27'478'259.00 (21.25%)
	C2022	27'224'069.93 (19.65%)
36 Charges de transfert	B2022	25'982'716.00 (20.10%)
	C2022	26'154'083.76 (18.87%)
33 Amortissements du PA	B2022	12'584'074.00 (9.73%)
	C2022	12'412'274.13 (8.96%)
38 Charges extraordinaires	B2022	0.00 (0.00%)
	C2022	9'803'758.76 (7.07%)
34 Charges financières	B2022	2'160'819.00 (1.67%)
	C2022	2'211'205.84 (1.60%)
37 Subventions à redistribuer	B2022	0.00 (0.00%)
	C2022	323'927.45 (0.23%)
35 Attributions aux fonds et financement spéciaux	B2022	0.00 (0.00%)
	C2022	6'938.59 (0.01%)

30. Les charges de personnel représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement. Cette rubrique présente un disponible de CHF 645'671.93 (-1.06%) par rapport au budget, qui est principalement expliqué par les éléments suivants :

- **Personnel communal** : les rubriques pour le salaire du personnel communal présentent un disponible de CHF 340'000.00. Certains postes n'ont pas immédiatement été repourvus ou remplacés provisoirement par du personnel intérimaire ;
- **Cotisations patronales** : les cotisations sociales ont été moins importantes que prévu, ce qui représente un disponible de CHF 520'000.00, notamment au niveau des cotisations payées à la CAP ;
- **Personnel non permanent et intérimaire** : le personnel non permanent et intérimaire remplace le personnel communal lors d'absences pour maladie, accident ou congé maternité. Cette rubrique

présente un dépassement de CHF 460'000.00, qui est compensé par les indemnités reçues de la part des assurances ;

- **Formation** : les dépenses de formation ont été plus faibles que prévu au budget, cette rubrique présente un disponible de CHF 140'000.00.

31. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation représentent la seconde catégorie plus importante, avec 19.65% du total des dépenses, pour un montant de CHF 27'224'069.93. L'écart par rapport au budget fait ressortir un disponible de CHF 254'189.07 (-0.93%), qui trouve sa source dans les domaines suivants :

<p>Prestations de service diverses</p> <p>Les dépenses pour les prestations de services diverses présentent un disponible de CHF 320'000.00, dont CHF 170'000.00 pour les repas des restaurants scolaires. Moins de repas ont été servis en début d'année (télétravail).</p>	<p>Aménagement</p> <p>Les honoraires d'architectes et ingénieurs pour l'aménagement du territoire présentent un disponible de CHF 90'000.00. Ce disponible est corrélé à l'engagement d'un urbaniste, qui s'est fait plus tardivement que prévu.</p>	
	<p>Frais d'organisation et de transport</p> <p>Les frais d'organisation et de transport présentent un disponible de CHF 120'000.00. Cet écart est principalement expliqué par certaines manifestations sportives qui ont été reportées ou annulées (CHF30'000.00) et par les dépenses liées au Noctambus, qui ont été moins importantes que prévu (CHF 25'000.00).</p>	<p>Récupération</p> <p>Les frais de levée présentent un dépassement de CHF 280'000.00 en raison de l'augmentation du nombre de bennes enterrées au quartier de l'Etang et aux Avanchets. Cet écart est en partie couvert par la réduction des frais d'élimination et les rétrocessions perçues.</p>
<p>Énergie</p> <p>Les frais d'énergie présentent un dépassement de CHF 130'000.00 qui s'explique par une augmentation des prix durant l'année.</p>		

36. Les charges de transfert représentent 18.87% du total des dépenses, pour un montant de CHF 26'154'083.76. Cette rubrique présente un dépassement de CHF 171'367.76 par rapport au budget, qui s'explique par les éléments suivants :

- **Subventions pour frais de décès** : les subventions versées pour les frais de décès présentent un dépassement de CHF 190'000.00 en raison d'une augmentation des coûts et du nombre de prises en charge ;
- **Subventions pour prestations financières** : les subventions versées pour les prestations financières présentent un dépassement de CHF 100'000.00 en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.
- **Accueil Familial de Jour (AFJ)** : la subvention versée à l'AFJ présente un disponible de CHF 80'000.00 ;
- **Participation aux frais SIS** : la participation versée pour les frais de fonctionnement du SIS a été moins importante que prévu et présente un disponible de CHF 70'000.00.

34. Les charges d'amortissements représentent 8.96% du total des dépenses, pour un montant de CHF 12'412'274.13. Cette rubrique présente un disponible de CHF 171'799.87, qui est principalement expliqué par l'annulation de l'amortissement de CHF 90'000 pour le chauffage à distance (CAD) des Ranches, transféré du PA au PF afin d'être vendu (DA 194 – 22.09). L'ajustement de la charge d'amortissement pour divers projets selon l'avancement des travaux et les subventions reçues explique pour CHF 130'000.00 cet écart. En contrepartie, deux études non suivies de réalisation ont été entièrement amorties conformément aux dispositions de l'article 40 RAC, pour un montant de CHF 50'000.00.

38. Des charges extraordinaires non prévues au budget ont été comptabilisées pour un montant total de CHF 9'803'758.76 et correspondent à des amortissements complémentaires. Pour rappel, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'803'758.76 a été accepté par le Conseil municipal le 05.11.2022 (DA 203 - 22.10) afin de couvrir cet écart. Pour rappel, les amortissements ont un impact sur le calcul de l'autofinancement qui est présenté en détail dans la section 5.2 « Amortissements et autofinancement ».

36. Les charges financières représentent 1.60% du total des dépenses, pour un montant de CHF 2'211'205.84. Cette rubrique présente un dépassement de CHF 50'386.84 par rapport au budget, qui est principalement expliqué par les éléments suivants :

- **Entretien des bâtiments** : des travaux, à la suite d'un sinistre à l'immeuble administratif de Châtelaine (IAC), explique pour CHF 150'000.00 cet écart. Ces dépenses sont en partie couvertes par les indemnités d'assurance reçues ;
- **Intérêts des emprunts** : les intérêts des emprunts présentent un disponible de CHF 80'000.00. Pour rappel, la Commune a recours aux emprunts pour financer les dépenses d'investissements.

4 ANALYSE DES REVENUS

4.1 ANALYSE DES REVENUS PAR NATURES

Le graphique suivant présente la répartition, par natures à deux positions, des revenus de fonctionnement du budget 2022, et des comptes 2022.

40 Revenus fiscaux B2022		90'230'909.00 (70.43%)
C2022		105'684'444.40 (68.44%)
46 Revenus de transfert B2022		16'389'973.00 (12.79%)
C2022		16'697'310.82 (10.81%)
42 Taxes B2022		14'805'129.00 (11.55%)
C2022		15'541'171.97 (10.07%)
44 Revenus financiers B2022		6'473'386.00 (5.05%)
C2022		15'765'021.42 (10.21%)
47 Subventions à redistribuer B2022		0.00 (0.00%)
C2022		323'927.75 (0.21%)
43 Revenus divers B2022		199'500.00 (0.16%)
C2022		200'394.40 (0.13%)
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux B2022		20'000.00 (0.02%)
C2022		207'390.16 (0.13%)

40. Les revenus fiscaux constituent la principale source de revenus et représentent près de 70% des recettes de fonctionnement. Cette rubrique présente un important excédent de CHF 15'453'535.40 (+17.13%). Cette variation est analysée à la section « 4.2 Revenus fiscaux ».

46. Les revenus de transfert représentent la seconde nature la plus importante, avec un total de revenus de CHF 16'697'310.82 équivalant à 10.81% du total des recettes. Cette rubrique est principalement composée de la compensation en lien avec le renforcement de la péréquation financière intercommunale (LRPFI), qui se monte à CHF 11.2 mios. Cette rubrique présente un excédent de CHF 307'337.82 (+1.88%) provenant des éléments suivants :

- **Compensation verticale IFD** : instaurée pour compenser les pertes en lien avec l'entrée en vigueur de la RFFA, elle présente un versement supérieur aux estimations de CHF 520'000.00 émanant d'une somme globale de redistribution plus importante que prévu.
- **Part aux taxes des compagnies d'assurances incendie** : à la suite de la modification de la LPSSP, la somme qui était jusqu'à présent reversée à chaque commune sera redistribuée directement au groupement SIS, provoquant une insuffisance de CHF 300'000.00.

- **Subventions fédérales** : les subventions fédérales pour les nouvelles places d'accueil parascolaire prévues au budget pour les établissements d'Émilie de Morsier et de l'Étang restent en attente de validation par l'OFAS, provoquant une insuffisance de CHF 200'000.00.
- **GIAP** : la contribution aux repas des enfants fréquentant le parascolaire (0.75 centimes par repas) de CHF 165'000.00 est dorénavant compensée dans le paiement de la participation aux frais du GIAP, ceci afin d'éviter des transferts entre institutions.
- **FDAP** : le versement de la subvention pour le financement des structures d'accueil préscolaire affiche un excédent de CHF 310'000.00 par rapport aux prévisions budgétaires, qui s'explique par l'augmentation du nombre de places d'accueil.
- **Loyer FIA** : le loyer FIA pour le financement de la réalisation, la transformation et l'extension du réseau secondaire des communes présente un excédent budgétaire de CHF 95'000.00 en lien avec la prise en charge, dès 2022, de deux nouveaux projets ainsi que divers petits travaux d'entretien.

42. Les taxes représentent 10.07% du total des recettes, pour un montant de CHF 15'541'171.97. Cette rubrique présente un excédent de CHF 736'042.07 (+4.97%), qui trouve sa source dans les éléments suivants :

- **Sports** : les recettes des infrastructures sportives communales affichent une insuffisance de CHF 180'000.00, qui s'explique par une baisse de fréquentation des infrastructures sportives. Un changement de comportement des usagers qui privilégient les rives du lac explique l'écart pour la piscine. Les aléas météorologiques (grosses chaleurs estivales) ne favorisant pas les locations de courts explique celui des tennis.
- **Assurances** : les divers remboursements d'assurances (APG, maternité, RC, commerce, etc.) présentent un excédent de CHF 800'000.00 pour les allocations du personnel et CHF 200'000.00 pour les indemnités liées aux bâtiments. Ces remboursements supplémentaires sont en corrélation avec les charges y relatives supportées par la Commune.
- **Enfance** : les pensions de la petite enfance présentent un excédent de CHF 190'000.00, notamment en lien avec l'ouverture de nouvelles places de l'EVE Étang.
- **Restaurants scolaires** : une insuffisance de CHF 295'000.00 ressort des recettes des restaurants scolaires, qui s'explique par une baisse des repas servis. Cette insuffisance est en relation avec le disponible présenté précédemment dans la rubrique des prestations de biens et services.

44. Les revenus financiers représentent 10.21% du total des recettes, avec un montant de CHF 15'765'021.42. L'important excédent de CHF 9'291'635.42 (+143.54) par rapport au budget provient des mouvements suivants :

- **Réévaluation du PF** : les comptes 2022 sont caractérisés par la procédure de réévaluation du PF qui s'effectue tous les 5 ans. Cela a généré un revenu supplémentaire de CHF 8'820'000.00, dont le détail peut être consulté à l'annexe 8 des documents de boucléments « Règles régissant la présentation des comptes ».
- **Redevance SIG** : la redevance SIG pour l'utilisation du domaine public fait ressortir un excédent de CHF 144'000.00 par rapport au budget.
- **Indemnités d'assurances PF** : à la suite d'un incendie dans l'immeuble administratif de Châtelaine (IAC), nous avons perçu une indemnité de la part de l'assurance, générant un excédent de CHF 113'000.00 qui couvre une partie des dépenses effectuées par la Commune pour ce sinistre.

4.2 REVENUS FISCAUX

En francs	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	
Revenus fiscaux				CHF	%
Impôts des personnes physiques	60'514'947.99	61'480'400.00	65'699'108.97	4'218'708.97	6.86%
Impôt sur le revenu - année fiscale	34'805'077.00	41'033'900.00	36'616'367.00	-4'417'533.00	-10.77%
Impôt sur le revenu - années antérieures	2'233'393.35		-552'509.20	-552'509.20	
impôt sur la fortune - année fiscale	3'045'466.00	3'191'900.00	2'738'940.00	-452'960.00	-14.19%
Impôt sur la fortune - années antérieures	538'533.55		379'495.15	379'495.15	
Impôt à la source - année fiscale	17'431'000.00	16'855'600.00	21'719'527.00	4'863'927.00	28.86%
Impôt à la source - années antérieures	1'954'675.04		4'156'290.67	4'156'290.67	
Impôt sur les prestations en capital	520'255.65	399'000.00	652'619.95	253'619.95	63.56%
Imputation forfaitaire d'impôt PP	-13'452.60		-11'621.60	-11'621.60	
Impôts des personnes morales	8'937'942.03	11'498'095.00	16'668'617.68	5'170'522.68	44.97%
Impôt sur le bénéfice - année fiscale	8'795'715.13	10'101'095.00	10'620'979.00	519'884.00	5.15%
Impôt sur le bénéfice - années antérieures	-698'325.91		5'441'322.98	5'441'322.98	
Impôt sur le capital - année fiscale	1'788'406.89	1'397'000.00	1'141'767.00	-255'233.00	-18.27%
Impôt sur le capital - années antérieures	-941'945.93		-509'498.76	-509'498.76	
Imputation forfaitaire d'impôt PM	-5'908.15		-25'952.54	-25'952.54	
Fonds de péréquation PM	9'271'340.00	7'888'414.00	10'527'714.00	2'639'300.00	33.46%
Taxe professionnelle communale	8'509'410.00	9'316'000.00	12'738'570.00	3'422'570.00	36.74%
Impôts sur les chiens	48'072.50	48'000.00	50'433.75	2'433.75	5.07%
Total revenus fiscaux	87'281'712.52	90'230'909.00	105'684'444.40	15'453'535.40	17.13%

Les revenus fiscaux présentent un excédent de CHF 15'453'535.40 (+17.13%) par rapport aux prévisions budgétaires.

L'estimation de la production fiscale PP et PM 2022 est proche des évaluations faites lors de l'élaboration du budget, avec un excédent de CHF 511'704.95 (+0.7%). Les recettes supplémentaires émanent des correctifs des années antérieures, qui provoquent un excédent de revenus de près de CHF 8.9 mios (+10.83%).

Le FPPM et la TPC viennent en expliquer le solde, avec des revenus excédentaires globaux de CHF 6 mios.

4.2.1 Impôts des personnes physiques

Les impôts PP présentent un écart positif de CHF 4.2 mios par rapport aux prévisions budgétaires, ce surplus est expliqué par les correctifs des années antérieures de l'IS.

Pour rappel, dès l'année fiscale 2021, l'impôt des contribuables imposés à la source faisant l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure (TOU) n'est plus comptabilisé au titre de l'impôt sur le revenu mais au titre de l'impôt à la source.

La proportion étant difficilement quantifiable par l'AFC lors de la préparation du budget, il y a donc lieu de considérer les impôts PP (impôt sur le revenu et IS) dans leur globalité pour toute comparaison budgétaire, ce qui fait ressortir un excédent de CHF 446'394.00 (+0.77%) illustré par le tableau ci-dessous :

En francs	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	
Revenus fiscaux				CHF	%
Impôt sur le revenu et IS	52'236'077.00	57'889'500.00	58'335'894.00	446'394.00	0.77%
Impôt sur le revenu - année fiscale	34'805'077.00	41'033'900.00	36'616'367.00	-4'417'533.00	-10.77%
Impôt à la source - année fiscale	17'431'000.00	16'855'600.00	21'719'527.00	4'863'927.00	28.86%

Cet exercice inclut également la dissolution de la provision IS créée en 2019 pour les corrections devant encore intervenir sur les années fiscales antérieures à 2018. Ce risque lié au changement de méthode de comptabilisation de l'IS (passage à la méthode de la production estimée) n'étant plus avéré, c'est un correctif positif de CHF 1.2 mio qui a été comptabilisé.

Impôt sur le revenu et impôt à la source - année fiscale

Ces impôts contribuent à 37.78% des recettes totales et présentent un excédent de CHF 446'390.00.

L'insuffisance de CHF 4.4 mios de l'impôt sur le revenu est en corrélation avec l'excédent de CHF 4.9 mios de l'IS.

En effet, il ne s'agit que d'un transfert de rubriques comptables, illustré ci-dessous.

Toutefois, la production estimée 2022 est en augmentation de CHF 6 mios par rapport aux comptes 2021.

Impôt sur le revenu et impôt à la source - correctifs

Les correctifs de l'impôt sur le revenu sont faibles, avec une variation de CHF -552'500.00.

Les correctifs de l'impôt à la source expliquent l'écart budgétaire de CHF 4.2 mios.

Cet écart provient de la proportion des taxations sous-évaluée par l'AFC, qui a généré des correctifs conséquents de CHF 3 mios pour l'année 2021.

À cela s'ajoute la dissolution de la provision IS de CHF 1.2 mio.

Impôt sur la fortune

Il contribue à 2.02% des recettes totales et présente une insuffisance de CHF 73'465.00.

La production de l'année est inférieure au budget de CHF 450'000.00, et les correctifs des années antérieures se montent à CHF +380'000.00.

Hors correctifs, la production estimée 2022 est en baisse de CHF 300'000.00 par rapport aux comptes 2021.

Malgré de légères variations constatées chaque année, cet impôt reste relativement stable dans le temps.

4.2.2 Impôts des personnes morales

Les impôts PM présentent un écart positif de CHF 5.2 mios par rapport aux prévisions budgétaires, cet écart est expliqué uniquement par d'importants correctifs pour les années antérieures, qui sont totalement exposées aux mouvements conjoncturels et provoquent une certaine volatilité des estimations de l'AFC.

L'impôt PM de l'année fiscale est en adéquation avec le budget et présente un excédent de CHF 264'651.00 (+2.30%).

Impôt sur le bénéfice

Il contribue à 10.40% des recettes totales et présente un excédent de CHF 6 mios provenant des correctifs des années antérieures.

La production de l'année est en ligne avec le budget et présente un léger excédent de CHF 520'000.00.

Les correctifs des années antérieures se montent à CHF +5'440'000.00 et proviennent de rentrées fiscales supérieures aux attentes, ainsi que de taxations importantes antérieures à 2016 qui, ne faisant plus l'objet d'estimations, n'étaient pas intégrées aux prévisions budgétaires de l'AFC.

La production estimée 2022 est en progression de CHF 1.8 mio par rapport aux comptes 2021.

Impôt sur le capital

Il contribue à 0.41% des recettes totales et présente une insuffisance de CHF 760'000.00.

La production de l'année est inférieure au budget de CHF 250'000.00, et les correctifs des années antérieures se montent à CHF -510'000.00.

La production estimée 2022 est en baisse de CHF 650'000.00 par rapport aux comptes 2021. Ces recettes diminueront encore ces prochaines années en raison du mécanisme d'introduction progressif de la RFFA.

Fonds de péréquation des personnes morales (FPPM)

Il contribue à 6.82% des recettes totales et présente un excédent de CHF 2.6 mios.

La somme redistribuée cette année est en hausse de CHF 1'260'000.00 par rapport aux comptes 2021.

Le FPPM étant financé à hauteur de 20% par les entrées fiscales de l'ensemble des personnes morales du Canton, son évolution est donc en corrélation avec la conjoncture genevoise.

Cette hausse provient du montant effectif de redistribution du fonds, qui a été CHF 20 mios plus élevé que les prévisions budgétaires. Ce montant est plus important en raison notamment des bons résultats des sociétés de négoce de matières premières.

4.2.3 Autres revenus fiscaux

Pour 2022, la TPC présente un important excédent budgétaire, pour un montant de CHF 3.4 mios. Cet écart provient d'une situation extraordinaire en lien avec des taxations rétroactives.

Hormis cette situation extraordinaire, les revenus de l'année comptable restent relativement stables et conformes aux prévisions budgétaires. La TPC étant gérée directement par l'administration communale, elle est, en règle générale, soumise à de faibles écarts.

Taxe professionnelle communale (TPC)

Elle contribue à 8.25% des recettes totales et présente un excédent de CHF 3'420'000.00. Cet excédent est expliqué par des taxations rétroactives.

Abstraction faite des rattrapages, elle est en augmentation de CHF 807'000 par rapport aux comptes de l'année 2021.

Cette différence provient du mouvement des contribuables durant l'année 2022, des correctifs et des modifications de taux de taxation pour certaines catégories de contribuables.

Impôt sur les chiens

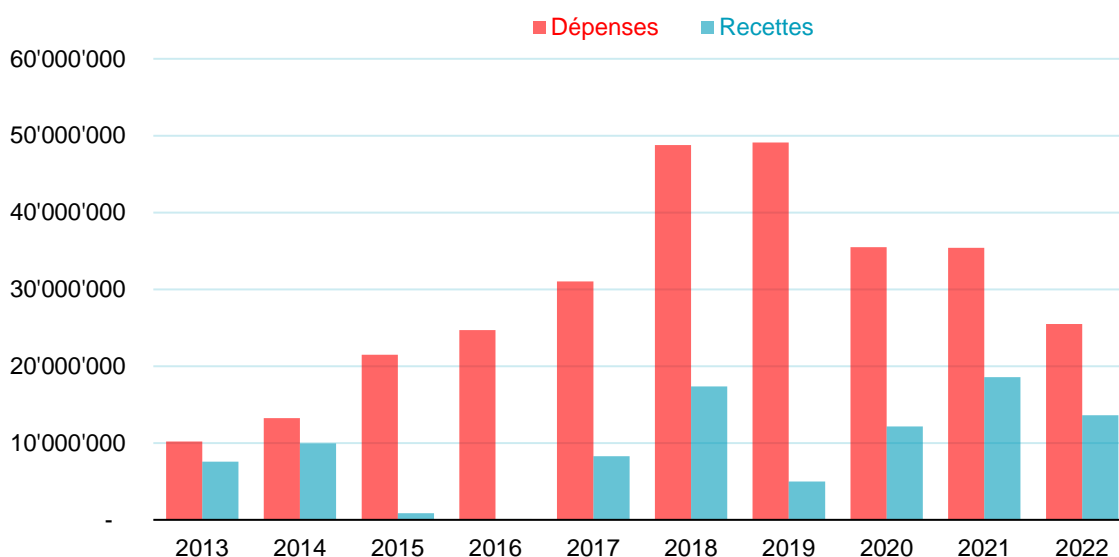
L'impôt sur les chiens est de CHF 50'400.00 et présente un excédent de CHF 2'400.00.

Il est en légère augmentation par rapport aux comptes 2021, qui s'explique probablement par l'arrivée de nouveaux propriétaires de chiens au quartier de l'Étang.

5. INVESTISSEMENTS

5.1 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses et recettes d'investissements sur 10 ans :



Les années 2018 et 2019 marquent le début de la construction du quartier de l'Étang et présentent un pic des investissements. On constate une stabilisation des dépenses aux alentours de CHF 35 mios pour les années 2020 et 2021. Pour 2022, le total des dépenses d'investissements s'élève à CHF 25'486'084.20, et celui des recettes à CHF 13'612'911.01. Les investissements nets présentent donc un montant de CHF 11'873'173.19.

Le budget 2022 prévoyait un total des dépenses d'investissements de CHF 49'513'219.00. Le taux de réalisation des dépenses d'investissements par rapport au budget 2022 n'est donc que de 51.47%. Vous trouverez ci-dessous les projets d'investissements pour lesquels les dépenses en 2022 ont été les plus importantes :

- Aménagement des espaces publics et travaux d'assainissement du quartier de l'Étang CHF 8.8 mios
- Réalisation du bâtiment GigAtrium au quartier de l'Étang CHF 3.6 mios
- Réfection énergétique des installations CVSE, rénovation de la cuisine et travaux d'entretien extérieurs à la piscine du Lignon CHF 2.6 mios
- Démolition et reconstruction de la maison de quartier des Libellules CHF 2.3 mios
- Travaux d'assainissement à la route de Peney CHF 1.6 mio

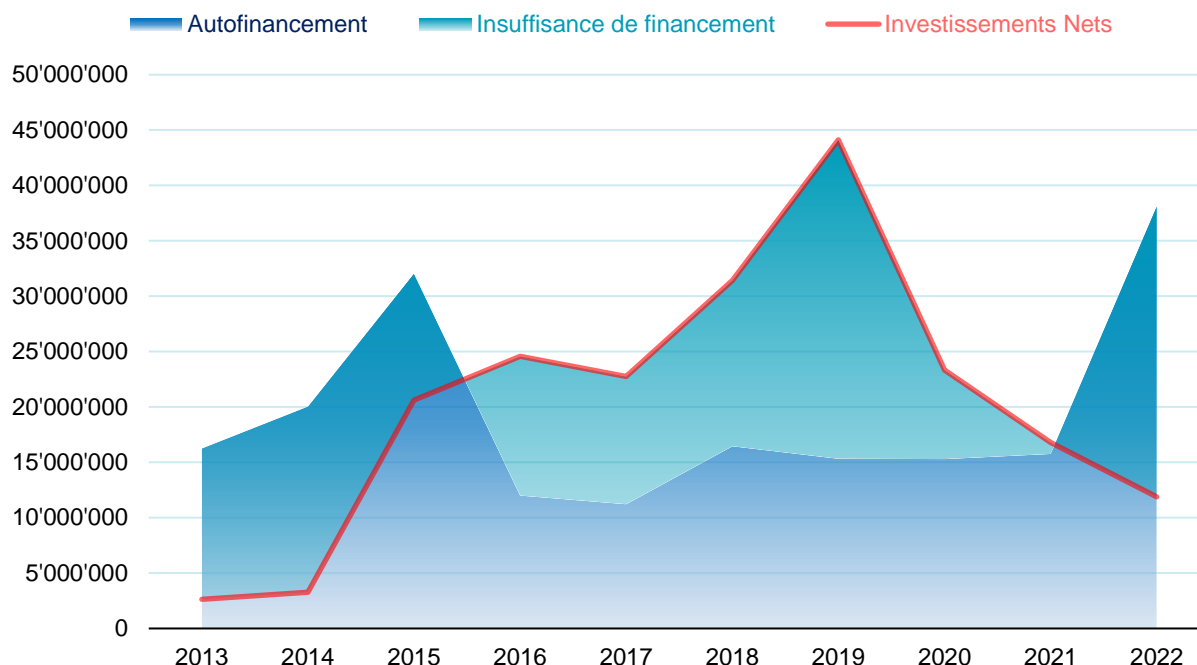
En 2022, les projets d'investissements en lien avec le quartier de l'Étang représentent encore une part importante des dépenses, pour un montant CHF 13.5 mios, soit 52.84% des dépenses totales.

Le budget 2022 prévoyait un total des recettes d'investissements de CHF 15'037'903.00. Le taux de réalisation des subventions d'investissements par rapport au budget 2022 est donc de 90.52%. Les subventions les plus importantes sont les suivantes :

- Subvention du FIDU pour la réalisation du bâtiment GigAtrium au quartier de l'Étang CHF 5.6 mios
- Subvention d'équipement pour l'aménagement des espaces publics et travaux d'assainissement du quartier de l'Étang CHF 4.7 mios

5.2 AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

Le graphique suivant illustre la situation de l'autofinancement mis en relation avec les investissements nets :



Comme évoqué au précédent chapitre, les investissements nets liés au patrimoine administratif s'élèvent à CHF 11.9 mios pour 2022.

En tenant compte, d'une part, des amortissements (y compris complémentaires) pour un montant de CHF 22.3 mios et, d'autre part, de l'excédent de revenus pour un montant de CHF 15.8 mios, il en résulte un autofinancement de CHF 38.1 mios. Compte tenu des investissements nets pour un montant de CHF 11.9 mios, l'excédent de financement pour l'année 2022 se monte donc à CHF 26.2 mios.

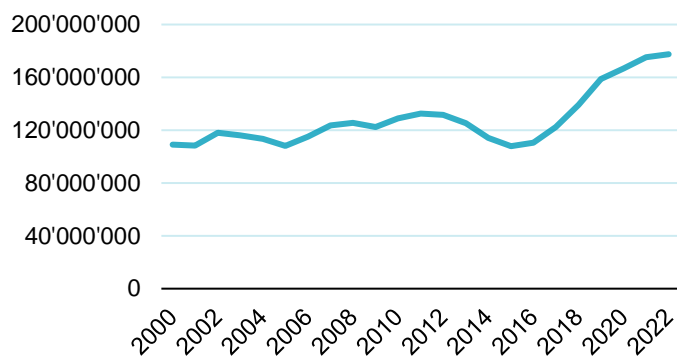
Le résultat budgétaire exceptionnel enregistré aux comptes 2022 permet donc d'améliorer significativement notre autofinancement, et donc de financer des projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

L'analyse du graphique ci-dessus fait ressortir que les projets d'investissements étaient totalement autofinancés jusqu'en 2015. D'ailleurs, le pic d'autofinancement en 2015 est lié à des amortissements complémentaires. À partir de 2016, des projets importants ont débuté (groupe scolaire Émilie de Morsier, rénovation de l'école des Ranches, quartier de l'Étang), et il en a résulté une insuffisance de financement jusqu'à un quasi-retour à l'équilibre en 2021. Pour 2022, et comme indiqué précédemment, l'autofinancement est supérieur aux investissements nets.

5.3 FINANCEMENT

Les graphiques ci-après présentent l'évolution de la dette communale globale et par habitant, ainsi que la situation des intérêts :

Dette 2000 - 2022



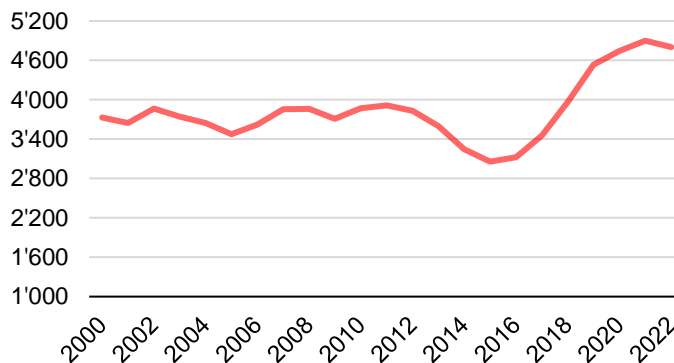
La Ville de Vernier doit recourir à des financements externes pour la réalisation de ses projets d'investissements.

Les emprunts remboursés en 2022 représentent un montant total de CHF 24.8 mios, alors que les renouvellements ou nouveaux emprunts représentent un montant total de CHF 27 mios. Il en résulte donc une augmentation nette des emprunts de CHF 2.2 mios.

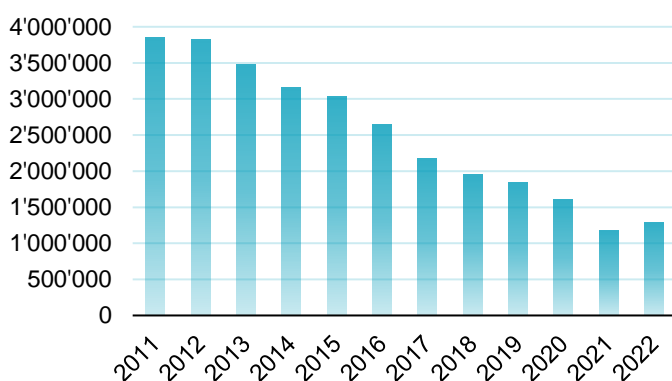
Le graphique ci-contre met en corrélation l'évolution de la dette rapportée à la population.

La hausse constatée entre 2018 et 2021 résulte de l'effort d'investissements réalisé dans le cadre de la construction du quartier de l'Étang et l'arrivée des nouveaux habitants de ce quartier permet d'améliorer ce ratio.

Dette par habitant 2000 - 2022



Charges d'intérêts



Les conditions favorables sur les marchés des capitaux ces dernières années, couplées à une bonne gestion de la dette, ont permis de réduire fortement les charges d'intérêts, qui sont passées de près de CHF 4 mios en 2011 à environ CHF 1.2 mio en 2021, et ceci malgré une augmentation de l'endettement.

La légère hausse constatée en 2022 par rapport à 2021, avec une charge d'intérêt de CHF 1.3 mio, s'explique par la hausse rapide des taux d'intérêts durant l'année. Le recours à l'emprunt s'est donc effectué à des taux plus élevés et les emprunts à taux négatifs arrivant à échéance n'ont pas pu être renouvelés aux mêmes conditions.

6. GLOSSAIRE

ACG	Association des communes genevoises
AFC	Administration fiscale cantonale
Amortissement	Étalement du coût d'un investissement sur sa durée d'utilisation par la comptabilisation d'une charge annuelle dans le compte de résultats et une diminution de la valeur à l'actif du bilan
Autofinancement	Capacité de la commune à financer ses investissements. Il est composé entre autres du solde du compte de résultats et des amortissements
Compensation verticale IFD	Part aux communes de la compensation verticale reversée par la Confédération au Canton au vu des mesures votées pour RFFA
DF	Département des finances
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FDAP	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire
FIA	Fonds intercommunal d'assainissement
FIDU	Fonds intercommunal pour le développement urbain
FIE	Fonds intercommunal d'équipement
FPPM	Fonds de péréquation des personnes morales. Alimenté par la perception de 20% de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales, et réparti entre les communes en fonction de leur capacité financière, de leur taux de centimes additionnels et de leur moyenne du centime de production par habitant
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
GPE	Groupe de perspectives économiques, qui a pour objectif d'émettre un choix d'hypothèses économiques pertinentes pour le Canton de Genève, et de se prononcer sur leur évolution
IBO	Impôt selon le barème ordinaire
IFD	Impôt fédéral direct
Indice de capacité financière	Mesure la capacité financière d'une commune selon différents paramètres (habitants, élèves, taille du domaine public). Sert de base pour la définition du taux de part privilégiée ainsi que pour le calcul des contributions / attributions des montants de la péréquation financière.
Insuffisance de financement	Investissements nets après déduction de l'autofinancement
Investissements nets	Dépenses d'investissements après déduction des subventions et autres recettes
IPC	Impôt sur les prestations en capital
IS	Impôt à la source
LAC	Loi sur l'administration des communes
LCP	Loi sur les contributions publiques
LIPM	Loi sur l'imposition des personnes morales
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers
LRPFI	Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité. Péréquation de ressources entre communes à fort potentiel vers celles à faible potentiel, et mécanismes de renforcement de l'intercommunalité (prise en charge des intérêts, financement des crèches)
MCH2	Modèle comptable harmonisé comprenant 21 recommandations et fournissant la base de présentation uniformisée des états financiers des cantons et des communes
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PA	Patrimoine administratif, composé des actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques
Part privilégiée	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part privilégiée représente la part versée à la commune de domicile.
Part restante	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part restante représente la part versée à la commune de travail

PF	Patrimoine financier, composé des actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital
PFQ	Plan financier quadriennal, planification à moyen et long terme des charges et revenus de fonctionnement
PM / PP	Personnes morales / personnes physiques
PPI	Plan pluriannuel des investissements, planification à moyen et long terme des dépenses et recettes d'investissement
RAC	Règlement d'application de la LAC
RFFA	Réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS
SAFCO	Service des affaires communales
SIACG	Service informatique de l'Association des communes genevoises
TPC	Taxe professionnelle communale